

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 55 / Date de la convocation : 28 juin 2010

Présents avec pouvoir de vote : 48

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU,

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD,

Boën : Lucien MOULLIER, Fabrice DECHAVANNE, Marcel FAYON, Laurent GOURGAUD, Thierry LEMAITRE, Myriam MULLER, Linda MOLLON, Ghislain VOURIOT, Raymond MOLLETON (suppléant),

Bussy-Albieux: Bernard VIAL, Georgette LEFEBVRE,

Cezay : Hubert COUDOUR, Claude CHARRET,

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux: Bernard MIOCHE, Georgette MURAT,

L'Hôpital sous Rochefort : Catherine DONJON,

Marcilly le Châtel : Marie-Hélène BRIAT, Claire CHAZELLE, Thierry GOUBY, Jacques ZANTEDESCHI (suppléant)

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD, Dominique ROCHE,

Montverdu : Didier LAFOND, Marcel POMMIER,

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Jean-Paul COMBE, Christine DAVAL, Christian PESSELOU,

Saint Etienne Le Molard : Pierre CHOSSONNERY, Robert BOURRAT, Jean-Luc VENET (suppléant)

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS, André REYNAUD (suppléant)

Saint Sixte : Philippe ROLLAND, Philippe ESSERTEL (suppléant), Isabelle MACQUET (suppléante)

Sainte Agathe la Bouteresse : Pierre DREVET, André ROUSSON, Myriam MEILLAND (suppléante),

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY,

Trelins : Michel CELLIER, René COUTURIER.

Excusés : Jean-Marie MULTEAU, Daniel LATUILE (Ailleux), Bernard CHAPELON, Christine JORDAN, Christian MASSACRIER, Evelyne GAUMON, Bernard MIGEON (Boën), Jacky THEVENET (L'Hôpital sous Rochefort), Hélène DUCLOS, Stéphanie MASSACRIER (Marcoux), Christian RODAMEL (St Laurent Rochefort), Pascal BARRIER, Alexandra GROS, (St Sixte), Nicole PARDON (Ste Agathe la Bouteresse), Liliane GUYOT, Mireille THOLLET, (Ste Foy St Sulpice).

M. le Maire de Cezay, Hubert COUDOUR, souhaite la bienvenue à tous les délégués communautaires et leur rappelle l'existence sur sa commune des orgues basaltiques, qui offrent un très beau point de vue sur une grande partie du Pays d'Astrée.

En préalable à la réunion de conseil, M. Bernard MIOCHE, 1^{er} Vice-Président, accueille deux administrateurs de l'APIJ et prie l'assemblée d'excuser la présidente de l'APIJ Mlle Laure PARDON, retenue par des problèmes de transport. Il leur donne ensuite la parole. Ces derniers précisent donc que l'APIJ association pour l'intercommunalité des jeunes a maintenant 15 ans, qu'elle est administrée par des jeunes bénévoles et emploie deux animateurs : Greg pour les 13-18 ans et Régis pour les 18-25 ans et qui en est le coordonnateur. L'association ne propose pas d'animations mais accompagne les jeunes dans leurs projets. L'association souhaite tout particulièrement remercier la communauté de communes pour le soutien qu'elle lui apporte à la réalisation du Foreztival. En 2010, il s'agira de la 6^{ème} édition qui accueillera 16 groupes et se déroulera sur 3 jours au lieu de 2 jusqu'à présent. Le dimanche permettra en effet d'organiser un festival de rue sur le site du Mortier à destination des familles. 9000 personnes en moyenne ont fréquenté le festival qui a un réel impact régional et est un atout majeur pour le territoire. Chaque mairie sera invitée à la manifestation et des outils de communication sont remis ce soir pour être mis à disposition dans chacune des 18 communes. Il est précisé que pour toute demande particulière, il ne faut pas hésiter à contacter la présidente (par messagerie de préférence) que ce soir pour plus de documentation ou pour d'autres invitations.

M. le 1^{er} Vice-Président remercie l'APIJ pour ce travail tout à fait méritant et propose à l'assemblée de passer à l'ordre du jour de la réunion.

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 18 mai 2010

Aucune observation n'étant formulée sur le compte-rendu joint à la convocation à la présente séance, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. Administration générale

2.1. Situation du Président

M. le 1^{er} Vice-Président donne lecture du courrier du Président Bernard Chapelon adressé aux conseillers communautaires et daté de ce 6 juillet (courrier joint au présent compte-rendu). Il précise que cette démission a déjà été évoquée en bureau communautaire du 24 juin dernier et qu'il convient de prévoir la réunion d'un conseil communautaire pour élire un président et des vice-présidents. La réunion de conseil avait été envisagée le 12 juillet prochain à Boën, mais la lettre de démission de B. Chapelon n'a été envoyée que ce jour au Préfet, ce dernier a un mois pour valider la demande de démission et au vu des délais de convocation d'un conseil, cela semble impossible de

pouvoir réunir un conseil à une date qui serait fixée en séance. Il propose toutefois que la date de conseil qui avait été imaginée le 31 août prochain à Trelins, notamment pour retenir le transporteur qui assurerait la desserte des écoles primaires à la piscine, puisse se tenir en deux temps avec un 1^{er} temps pour garantir le fonctionnement normal de la structure puis un 2^{ème} temps pour élire les président/vice-présidents.

Mme Agnès TARIT, 3^{ème} Vice-Présidente, sollicite l'avis du conseil par rapport à une date à fixer d'ici fin juillet, une réunion fin août étant pour elle inenvisageable. Un aperçu des délégués favorables ou non à une réunion en juillet est fait à mains levées.

M. Thierry LEMAITRE, délégué pour Boën, souligne l'importance du sujet qui sera à l'ordre du jour de ce conseil et regrette qu'il puisse être traité à une période de vacances.

Mme Linda MOLLON, délégué pour Boën, demande si le fait d'attendre a une incidence sur le fonctionnement de l'équipe des vice-présidents actuellement en place.

M. Jean-Paul RAVEL, Maire de Trelins, pense que ce conseil doit être prioritaire aux vacances.

M. Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président voit un avantage à ce que la nouvelle équipe puisse être élue en juillet, elle aurait ainsi le mois d'août, traditionnellement plus calme, avec moins de réunions, pour prendre connaissance des dossiers.

M. Lucien MOULLIER, Maire de Boën, informe l'assemblée de la tradition républicaine qui veut que le Préfet cherche à rencontrer un président ou un Maire démissionnaire.

M. Dominique ROCHE, 6^{ème} Vice-Président, rappelant la date du 31 août pense qu'elle représente une date butoir, il lui semble difficile d'attendre septembre pour élire le président.

M. RAVEL demande quelles sont les modalités de présentation de candidature.

M.M les 1^{er} et 6^{ème} Vice-Présidents lui répondent que tout est possible : candidature faite en séance ou connue avant, équipe formée préalablement ou en séance de conseil.

Thierry GOUBY, 5^{ème} Vice-Président, souhaite alors informer l'assemblée qu'il postulait jusqu'à présent pour être candidat à la présidence ; cela dit, au vu des réflexions actuellement en-cours, sa position est aujourd'hui réservée.

M. le 1^{er} Vice-Président précise qu'il n'est pas candidat.

M. Lucien MOULLIER informe l'assemblée qu'il est candidat à la présidence.

Mme la 3^{ème} Vice-Présidente précise à l'assemblée qu'elle sera aussi candidate à la présidence.

M. Jean-Baptiste RICHARD, adjoint à Marcoux, déclare à l'assemblée être également candidat à la présidence.

M. le 2^{ème} Vice-Président souhaite informer le conseil communautaire qu'il ne briguera pas un poste de vice-président pour raisons personnelles, liées à ses charges de travail à la mairie et à la ferme, mais qu'il soutiendra la nouvelle équipe si elle le souhaite.

M. le 6^{ème} Vice-Président, soulignant ses contraintes professionnelles, précise qu'il est très lourd de tout suivre en tant que vice-président et adjoint, il pense avoir tout fait mais pas complètement et ne souhaite pas briguer un nouveau poste de vice-président. Il souligne toute l'importance de la représentation de la communauté de communes à l'extérieur de son territoire, pour que le Pays d'Astrée ne soit pas considéré comme une contrée par trop reculée.

M. Pierre DREVET, 4^{ème} Vice-Président, a apprécié ce qui a été fait mais au vu de ses obligations professionnelles, il ne souhaite pas non plus briguer un poste de vice-président. Il sera toujours délégué et intéressé par la gestion des déchets ; il rappelle qu'il siège en tant que délégué au SYDEMER à la CAO d'EPORA, ce qu'il aimerait continuer à faire pour une nouvelle équipe.

M. le 1^{er} Vice-Président conclut ce point de l'ordre du jour en revenant au calendrier possible.

Il propose ainsi de voir au sein de l'assemblée si la date du 23 juillet conviendrait à une majorité : 4 délégués y seraient défavorables. Cette date supposerait de connaître pour le 19 au plus tard la position du Préfet, sinon la proposition faite est de retenir la date du 31/08 avec un conseil en 2 temps comme évoqué avant.

2.2. Personnel communautaire :

- examen des possibilités de reconduction de contrats

M. le 2^{ème} Vice-Président expose ensuite à l'assemblée les situations de certains agents de la communauté en rappelant que l'organigramme demandé en bureau du 24 juin dernier a été joint à la convocation au présent conseil, l'organigramme avait déjà été présenté en conseil de juin 2009 à Ailleux.

Le contrat aidé d'**Alain CORVI** ambassadeur du tri (30h) arrive à échéance au 31/08/10, la reconduction de 12 mois est d'ores et déjà accordée par Pôle Emploi. Mme Josiane BALDINI, Maire d'Arthun, demande si le renouvellement se fait dans le cadre du nouveau CUI plus avantageux financièrement. C'est le cas. L'assemblée se prononce à l'unanimité pour la reconduction de contrat.

Le contrat aidé de **Patricia MARTINS** agent d'entretien (20h) arrive à échéance au 19/07/10, sa reconduction est finalement possible, bien que public non prioritaire, après instruction de la demande avec présentation d'un plan de formation. Il est aujourd'hui proposé d'augmenter son temps de travail à 22h pour plus de souplesse dans l'organisation du planning des agents au gymnase du fait de l'annualisation des temps de travail et des absences pour congés maladie répétées d'un agent. L'assemblée se prononce à l'unanimité pour la reconduction de contrat.

Le contrat de **Julie GUERIN** animatrice jeunesse (35h) est à échéance au 30/08/10, il s'agit d'un contrat d'un animateur territorial non titulaire, Julie n'étant pas titulaire d'un concours de la Fonction Publique Territoriale (FPT).

Il y a donc obligation de publicité pour vacance de poste durant l'été. Julie souhaite poursuivre sa mission et examine les possibilités de concours.

M. Jean-Luc VENET, délégué pour St Etienne le Molard, demande combien de temps Julie pourrait rester contractuelle. Il est répondu que selon sa réussite ou non à un concours de la FPT, selon les résultats de la publicité faite sur la vacance du poste, le contrat de Julie pourrait être renouvelé aussi longtemps que nécessaire.

L'année de stage d'Eric LOMBARDIN adjoint au service technique (35h) arrive à échéance au 23/08/10. Il est proposé de le titulariser à l'issue de cette période de stage. L'assemblée se prononce à l'unanimité pour la titularisation. Par ailleurs, Eric a réussi le concours d'adjoint technique 1^{ère} classe, le poste qu'il occupe ayant été créé initialement pour les 2 cas de figure, adjoint technique ou adjoint technique 1^{ère} classe, il n'y a pas lieu de délibérer.

Par ailleurs, Gilles FOURNY, responsable des services techniques, adjoint technique 35h, a réussi l'examen professionnel d'adjoint technique 1^{ère} classe. Il est proposé de créer le poste correspondant d'adjoint technique 1^{ère} classe au 15/07/10. L'assemblée se prononce à l'unanimité pour la création de ce poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet à compter du 15 juillet 2010 et approuve la suppression du poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe qu'il occupait jusqu'à présent. Cette progression de carrière correspond à un souhait tant de l'agent que de la communauté, au vu de ses responsabilités, en année pleine le coût supplémentaire est de 1000 euros pour la collectivité.

-organisation d'un temps partiel

M. le 2^{ème} Vice-Président expose ensuite à l'assemblée la demande de congé parental à temps partiel pour 1 an, présentée par Dorine NOTTIN, chargée de mission services à la population, qui passerait d'un temps plein à un 70% soit 24,5h répartis sur les 5 matins de la semaine. Son retour est prévu le 23/08/10 après une période de congés payés pris à l'issue de son congé maternité. L'assemblée se prononce à l'unanimité pour la mise en œuvre de ce temps partiel dans le cadre d'un congé parental.

Il y a lieu par ailleurs de délibérer pour créer un besoin occasionnel afin de permettre le remplacement de Dorine par Karim Ben Saïd durant cette période de congés et assurer une période dite de tuilage de 3 semaines soit du 28/07/10 au 10/09/10. L'assemblée se prononce à l'unanimité pour la création de besoin occasionnel.

- information sur le remplacement d'un agent en arrêt maladie

M. le 2^{ème} Vice-Président informe par ailleurs l'assemblée du remplacement de Muriel BARTHOLIN agent d'entretien (16 h) par Evelyne POULARD depuis le 24/05/10 jusqu'au 30/07/10.

2.3.Changement de logiciels comptables

M. le 5^{ème} Vice-Président informe l'assemblée sur la consultation en-cours pour le changement de logiciels comptables sur la base du cahier des charges établi dans le cadre du stage d'Amandine Rodamel pour la faisabilité de la mise en place de la comptabilité analytique, stage terminé depuis 10 jours maintenant. Les offres ont été remises le 30/06/10. Les critères de choix sont fonctionnalités (démonstration) 30%, valeurs techniques 30%, prix 30% et respect du calendrier 10%. La décision était initialement prévue avant le 21/07/10 pour une installation souhaitée en octobre. Il s'agit pour la communauté, qui travaille actuellement avec Magnus, de passer à des versions plus évoluées de ses logiciels de suivi budgétaire et d'améliorer le système de facturation des ordures ménagères. 4 prestataires ont été consultés. Le dossier, faute de temps, n'a pas beaucoup avancé, les offres n'ont pas pu être analysées avec l'agent concerné Mme Marcoux. L'ordre de grandeur est de 10 000 euros environ, il s'agirait donc d'une décision du Président dans le cadre de sa délégation pour les marchés à procédure adaptée de moins de 15 000 euros.

M. Jean-Luc VENET s'inquiète des éventuelles incidences de ce changement pour les communes déjà équipées de Magnus et donc les coûts de maintenance sont élevés.

M. le 5^{ème} Vice-Président précise que s'agissant des logiciels comptables il n'y aura aucune incidence, s'agissant de la facturation OM, il est souhaité à terme une plus grande mutualisation, et donc un changement de méthode mais certainement pas de nouveau matériel. La consultation exige que les systèmes développés soient compatibles avec le système actuellement en place. La diminution des coûts, le partage de plus d'informations et l'amélioration de la sécurité des données restent des objectifs permanents en lien avec les réflexions conduites par le groupe de travail système d'information du Pays d'Astrée, qui n'ont pas pu à ce jour aboutir faute de temps.

M. André BARTHELEMY, adjoint à Débats Rivière d'Orpra, insiste pour que les matériels soient compatibles avec ceux des communes.

2.4.Décisions budgétaires modificatives

M. le 2^{ème} Vice-Président présente ensuite à l'assemblée des décisions modificatives nécessaires sur le budget déchets ménagers pour tenir compte des avenants au marché de travaux de la plateforme (+15 500 euros) et de la subvention obtenue du Conseil Général (+41 019 euros et donc diminution de l'emprunt) ainsi que sur le budget général pour rectification d'une erreur matérielle en section investissement (dépenses « autres matériels » - 62 414,4 euros d'emprunt). L'assemblée approuve à l'unanimité ces 2 décisions budgétaires modificatives.

Par ailleurs, une délibération est nécessaire pour encaisser le dédommagement d'un sinistre par l'assurance d'un montant de 78,07 euros. L'assemblée approuve à l'unanimité. Des annulations de redevances OM au titre des années 2008 et 2009 sont également proposées pour 312 euros. L'assemblée approuve à l'unanimité.

2.5. Cahier des charges stratégie et plan de communication

M. le 5^{ème} Vice-Président rappelle ensuite les grandes lignes du cahier des charges qui a été joint à la convocation au présent conseil, celui-ci fait suite à la commission « cohésion territoriale » du 07/06/10. Le calendrier proposé permettrait le choix du prestataire à la rentrée pour un démarrage souhaité de la mission au 13/09/10 et une fin souhaitée de la mission au 31/01/11, compte tenu des impératifs budgétaires. Ce projet est porté par l'équipe actuelle mais Thierry GOUBY est gêné de le soumettre ce soir compte tenu du renouvellement de celle-ci à la rentrée.

Jean-Luc VENET demandant confirmation qu'il s'agit là d'un travail de bureau d'études, s'inquiète de cette accumulation d'études et de leur coût.

Thierry GOUBY confirme qu'en effet ce travail ne peut être réalisé en interne au vu de l'équipe actuelle et qu'il s'agit donc bien d'une prestation externe de consultants, qui présente l'intérêt de la neutralité, leur travail allant toutefois être facilité par les travaux déjà réalisés, que ce soit par des stagiaires ou par le groupe de travail du système d'information. Ce travail inclut également la réalisation du cahier des charges pour notre site internet, qui bénéficie d'une subvention européenne du FEDER à échéance en septembre 2011.

Lucien MOULLIER demande quel est le devis de l'étude.

Précisément, c'est au vu des résultats de la consultation, que nous disposerons d'une estimation et que le conseil devra se positionner fin août.

Le cahier des charges est soumis à validation pour lancer la consultation. Par 44 voix pour et 4 abstentions, le cahier des charges est validé.

3. Cadre de vie

3.1. Contrat de rivières

M. le 1^{er} Vice-Président informe l'assemblée qu'une réunion spécifique au contrat de rivières a été organisée le 16 juin dernier s'agissant de la préparation du second contrat. Ont été remis au bureau suivant les tableaux récapitulants les actions des volet paysage et assainissement. Une décision est à prendre sur la maîtrise d'ouvrage des actions du volet paysage d'ici à fin juillet entre communes et communauté, cette dernière pouvant envisager de porter les passerelles sur le Lignon. Il serait bon de prévoir un bureau communautaire pour ce faire. Certaines communes n'ayant pas encore évoqué ce dossier dans leur conseil et au vu des vacances, la décision devra attendre la rentrée.

3.2. Modification du périmètre de l'opération façades

M. le 1^{er} Vice-Président informe l'assemblée que suite aux bureaux du 6 mai 2010 et du 24 juin et à la demande de la commune de Marcilly le Châtel, il est aujourd'hui proposé d'étendre l'actuel périmètre, d'une part au périmètre dit secondaire lors de l'étude du CALL-PACT réalisée en 2003 et d'autre part, aux tènements considérés comme remarquables au sein du zonage ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbanistique et paysager) si existant.

Il est également proposé de reconduire ce dispositif d'aide, en vigueur pour 2010, jusqu'en 2014 inclus.

Depuis l'approbation de ce dispositif, fin 2005, 51 dossiers ont été programmés, 7 ont été annulés, la somme engagée à ce jour est de 82 000 €, dont 74 000 € déjà payés. Et donc en moyenne, sur les 56 mois du dispositif en vigueur, cela représente une moyenne annuelle de crédits engagés de 17 600 euros. Il est donc également proposé de fixer la limite d'une enveloppe annuelle de crédits de 20 000 € pour tenir compte de l'extension du périmètre.

L'assemblée approuve à l'unanimité les 3 propositions.

3.3. Attribution du marché de broyage des déchets verts

M. le 4^{ème} Vice-Président présente les résultats de la consultation en rappelant que les offres ont été remises en date du 11/06/10, que les critères d'analyse étaient le prix 60%, la qualité technique 40%. La commission d'appel d'offres a été réunie ce 06/07 à 20h et propose de retenir l'entreprise Rhône environnement. L'assemblée approuve à l'unanimité.

Il informe par ailleurs de la réception des travaux prévue en début de semaine prochaine avec une mise en service au 16/07.

La manutention de l'andain de déchets végétaux sera faite par un exploitant agricole local moyennant convention. De même, une convention est mise en place avec le propriétaire voisin de la déchèterie M. Bernard TRAPPEAU pour arrêter les travaux réalisés en limites de propriété.

4. Solidarité

4.1. Nouvelle structure petite enfance

M. le 1^{er} Vice-Président informe l'assemblée que suite aux décisions du conseil du 18 mai dernier, un courrier a été adressé aux Maires des communes de Marcilly le Châtel, Marcoux et Trelins afin de connaître les disponibilités foncières pour la recherche d'un terrain d'une superficie de l'ordre de 3000 m², environ à 1 km de la RD8, moins si possible, mais sans accès directement sur cette dernière, au prix naturellement le moins élevé possible.

M. Jean-Paul Ravel précise que Trelins ne présentera pas de terrain, M. Jean-Bernard Roche, Maire de Marcoux, précise qu'un courrier vient d'être envoyé et présente un terrain, Mme Marie-Hélène Briat précise que Marcilly répondra et proposera des terrains. Il sera proposé de constituer un groupe de travail pour l'étude de ce projet.

4.2. Avenant financier au Contrat Educatif Local

M. le 1^{er} Vice-Président informe l'assemblée qu'un avenant financier doit être approuvé pour valider la subvention de l'Etat (DDCS) de 7 500 euros. L'assemblée l'approuve à l'unanimité.

Le comité de pilotage du Projet Educatif Local a eu lieu le 16 juin et la reconduction de notre Contrat Enfance Jeunesse est en cours.

4.3. Tarifs du mini camp d'août du secteur des 10-13 ans du 16 au 20 août 2010

M. le 1^{er} Vice-Président informe l'assemblée que la communication sur les accueils de loisirs de cet été comportait une erreur pour ce mini-camp : une nouvelle information a été faite auprès des écoles (classe des CM2 seulement), par affichage aux écoles et mairies et à la MJC, ainsi que par la presse.

Ces tarifs restent formellement à approuver au conseil sur la base de 16 euros la journée soit un coût total maxi de 80 euros pour les 5 jours. Ces tarifs sont alignés sur les pratiques tarifaires actuelles. L'assemblée les approuve à l'unanimité, comme suit :

	bons CAF	aide CCPA	tarif
<450	40	13	27 €
451 à 550	30	19,5	29,50 €
551 à 600	30	16	34 €
601 à 750		30	50 €
751 à 850		23,5	56,50 €
>850		15	65 €
hors CCPA			80 €

Julie Guérin sera directrice de ce mini-camp et le besoin occasionnel créé lors du conseil du mois de mai est pourvu par Mme Marion PEROCHÉAU.

4.4. Acquisition de défibrillateurs et formations secourisme

M. le 6^{ème} Vice-Président, en préalable, rappelant sa délégation aux transports, conseille aux usagers de la SNCF de consulter régulièrement sur internet les horaires des lignes, qui sont actuellement beaucoup perturbées. Il souhaite également souligner qu'il a apprécié de travailler avec Bernard Chapelon durant ses deux années.

Il propose ensuite de lancer une consultation pour l'achat de DEA (défibrillateurs entièrement automatiques), 3 communes et la communauté étant intéressées, chacune restant responsable de la facturation. M. Vouriot de Feurs a accepté de présenter son expérience lors d'un récent groupe de travail, ce qui a permis de mieux cerner le besoin. Le coût de revient est de l'ordre de 2 000 euros, le DEA ne nécessite plus aucun branchement électrique mais suppose une maintenance annuelle. Il est proposé de mettre en place des formations pour faciliter leur utilisation, il en existe deux types : de 2h ou de 12h. Il est proposé que la communauté de communes en prenne en charge une partie.

M. Jean-Baptiste RICHARD demande qui assure la formation.

C'est obligatoirement par des organismes agréés, comme la Croix Blanche.

M. Ghislain VOURIOT, délégué pour Boën, précise que 4 formateurs sont agréés au sein des Sapeurs Pompiers de Boën.

4.5. Organisation des transports des scolaires au gymnase

M. le 6^{ème} Vice-Président informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour retenir un transporteur afin d'assurer la desserte du gymnase pour les écoles primaires pour l'année scolaire 2010/2011 et il est proposé de retenir l'entreprise Rochette pour un coût unitaire de 140 euros TTC.

Sur 2009/2010, 81 séances en tout dont 64 faites en car soit une dépense prévisionnelle possible pour 2010/2011 de l'ordre de 9000 euros, on est donc en dessous du seuil de 15 000 euros, la décision relève donc du Président et non du conseil communautaire.

5. Vie économique

5.1. Subvention à l'association ACTIF

Mme la 3^{ème} Vice-Présidente rappelant les 1500 euros de subvention initialement votés en subvention exceptionnelle à ACTIF lors du vote des budgets 2010 propose aujourd'hui à l'assemblée de leur attribuer une subvention complémentaire de 1 430 euros pour leur permettre d'atteindre 80% d'aide sur la réalisation de leur site internet, cette association devenant d'intérêt communautaire. Il sera proposé de mettre en place une convention d'objectifs avec l'association pour la réalisation d'actions collectives dont le site internet. Par 47 voix pour et 1 abstention, l'assemblée se prononce en faveur d'une subvention complémentaire de 1 430 euros.

5.2. Ateliers partagés Champbayard

Mme la Vice-Présidente informe l'assemblée que tous les ateliers sont à nouveau loués, le dernier atelier libéré par La Pietra étant loué à l'entreprise Air et Chaleur (un seul bail souhaité pour les 2 ateliers) depuis le 1^{er} juillet.

5.3. Dossier viticulture

M. le 2^{ème} Vice-Président informe l'assemblée de l'état d'avancement de ce dossier. Maître Goutelle juriste de la chambre d'agriculture a été rencontré et ce dernier confirme le choix judicieux de la future structure sous forme associative car structure souple.

Cette nouvelle structure à créer sera considérée comme exploitant agricole et à ce titre devra payer des cotisations auprès de la MSA. Le portage du foncier devra être fait par la nouvelle structure. Les EPCI pourraient être membres de l'association sans avoir un pouvoir de vote. 3 collèges sont envisagés au sein de l'association : structures agricoles, collectivités, professionnels. Euréa pressenti ne souhaite pas intégrer l'association.

Une étude sur la filière (propriétaires inclus) doit par ailleurs être réalisée, il est proposé au syndicat d'en être maître d'ouvrage avec 80% de subvention possible sur un coût estimé à 30 000 euros et un appui technique de la Chambre d'agriculture ; les 6 000 euros d'autofinancement à prendre en charge par le syndicat sont trop lourds pour lui, y compris en termes de trésorerie.

Gilles THOMAS, Maire de St Laurent Rochefort, précise que l'étude servira aussi au PIDA programme intégré de développement intégré avec la Région Rhône-Alpes.

Pierre CHOSSONNERY, Maire de St Etienne le Molard, juge cette étude trop chère

M. le 2^{ème} Vice-Président précise qu'il ne s'agit là que d'un ordre de grandeur, il n'y a pas encore eu de consultation.

La prochaine réunion du groupe de travail a lieu le 07/07 à 9h.

6. Tourisme et culture

Subventions à l'association des Amis du Pic de Montverdun, à la Cogîte

M. le 5^{ème} Vice-Président informe l'assemblée que la communauté qui avait été sollicitée par ces deux associations vient d'apprendre que la subvention du Conseil Général de la Loire à Montverdun n'est pas possible au titre de 2010 par insuffisance de crédits et que le projet de la Cogîte est décalé en 2011. Pour ces deux associations, il n'y a donc pas lieu de prendre de décisions à ce jour.

Information sur l'état d'avancement des travaux au grand pré et au château de Goutelas

M. le 5^{ème} Vice-Président informe l'assemblée que la 1^{ère} phase relative au débroussaillage, fauchage, rognage des souches de peupliers, réalisation du fossé et création du parc à moutons a démarré le 28 juin pour se terminer fin juillet. Dès que le fossé sera terminé, le site pourra à nouveau être ouvert au public. La seconde phase propre aux plantations se déroulera de mi-octobre à mi-novembre. La 1^{ère} réunion de chantier au grand pré a eu lieu le 1^{er} juillet.

M. René COUTURIER, délégué pour Trelins intervient pour déplorer le coût des travaux de réfection du mur, financés par le Conseil Général, qui sont affichés et qui sont disproportionnés par rapport aux projets des communes, dont certaines se voient refuser des subventions de ce dernier par insuffisance de crédits.

M. Lucien MOULLIER, Conseiller Général, tient à préciser que s'agissant d'un monument historique, les travaux à la Bâtie d'Urfé sont décidés par la DRAC et l'architecte en chef des monuments historiques et que ces travaux ont en l'occurrence été financés dans le cadre du plan de relance. Il s'agit donc d'un problème de communication, ces travaux étant financés sur crédits Etat.

Information sur l'état d'avancement des travaux au château de Goutelas

M. le 5^{ème} Vice-Président informe l'assemblée que la partie ouest de la toiture est terminée. La partie transversale est en cours. La fin de chantier est souhaitée pour le 14 juillet, avec une manifestation organisée par le centre culturel la veille. Les projets à suivre sont l'allée de roulement et le local technique.

Tarifs de vente de la bande dessinée

M. le 5^{ème} Vice-Président propose à l'assemblée que pour des quantités supérieures à 50 exemplaires, un nouveau prix de vente à 8€ soit proposé pour la BD suite à la demande du Pdt du Tribunal de Commerce pour la conférence régionale organisée le 11/09 à la Bâtie. Ce prix est de 3 euros inférieur au prix de vente au public et supérieur au prix de revient. L'assemblée l'approuve à l'unanimité.

7. Questions diverses

information réunion du 9 juin à St Laurent Rochefort entre communautés de communes des Montagnes du Haut Forez, du Pays d'Urfé, des Vals d'Aix et d'Isable et du Pays d'Astrée

M. le 1^{er} Vice-Président précise que le compte-rendu de la réunion du 9 juin a été remis en bureau du 24 juin dernier. Est confirmé l'intérêt de réfléchir à la constitution d'un pôle technique pour palier le désengagement de la mission ATESAT de l'Etat. La prochaine réunion a lieu le 22/09/10 à 20h30 à St Germain Laval.

information ateliers SCOT Loire Centre

M. le 1^{er} Vice-Président précise que le compte-rendu du séminaire du 10 avril a été distribué en bureau du 24/06. Des ateliers ont eu lieu les 15 et du 23 juin sur 3 thèmes : développement économique et habitat, structuration urbaine, ressources et richesses naturelles. Une prochaine réunion avec l'inter-SCOT Lyonnais a lieu le 07/07/10 à 14h à Neulise dans la résidence d'entreprises, y ont été invités les délégués au futur syndicat mixte du SCOT.

Une information est donnée sur le changement des dates de ramassage des ordures ménagères avec le jour férié du 14 juillet pour les communes concernées.

La séance est levée à 22h50

Hubert Coudour invite tous les élus présents au verre de l'amitié et souhaite bonne chance à Bernard Chapelon.